



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/21

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2022

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE** le *procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 04 mars 2022.*

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 juin 2022.

Membres présents	21
Membres représentés	13
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président

Lionel LARRÉ

24 JUIN 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

24 JUIN 2022